

Image not found or type unknown



Frais de succession dans la cee

Par **rouillon**, le **19/03/2008** à **09:21**

j'habite en France, j'hérite de maman qui habitait en Belgique, d'un bien sur le territoire belge.
Le notaire chargé de la succession est en Belgique
Quels seront les droits de succession à déclarer en France ?
merci pour votre réponse